

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 301

présenté par
M. Kasbarian, rapporteur

ARTICLE 25 BIS

À l'alinéa 4, substituer à la référence :

« L. 181-31 »

la référence :

« L. 181-32 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.